

Pour être valable, la présente procuration doit parvenir au siège de Compagnie d'Entreprises CFE SA au plus tard le 28 avril 2023. Nous vous recommandons l'envoi par e-mail ([securities@cfe.be](mailto:securities@cfe.be)). Pour les actions dématérialisées, la procuration doit être accompagnée du certificat bancaire attestant le nombre d'actions que vous détenez au 20 avril 2023 (24h00, heure belge) (date d'enregistrement).

Les procurations qui nous parviennent tardivement ou qui ne remplissent pas les formalités requises, ne seront pas prises en compte.

Veuillez consulter la Data Protection Notice sur notre site web (<https://www.cfe.be/fr/data-protection>) afin d'obtenir des informations sur le traitement de vos données personnelles (en ce compris vos droits y afférents).

### **PROCURATION POUR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 4 MAI 2023**

Si actionnaire personne physique :

Le/la soussigné(e) (nom et prénom) .....

Domicilié(e) à .....

Adresse email .....

Si actionnaire personne morale :

La soussignée (dénomination sociale complète).....

Représentée par .....

Dont le siège est sis .....

Adresse email .....

propriétaire/usufructier de ..... actions dématérialisées et/ou actions nominatives de Compagnie d'Entreprises CFE SA, ayant son siège à 1160 Bruxelles, avenue Herrmann-Debroux 42,

désigne, par la présente, le secrétaire de l'assemblée générale ordinaire ou Mme/Mr ....., avec droit de substitution (à compléter uniquement si vous souhaitez désigner un autre mandataire), en qualité de mandataire<sup>1</sup> à qui il accorde tous pouvoirs pour le représenter à l'assemblée générale ordinaire de Compagnie d'Entreprises CFE SA, qui se tiendra le **4 mai 2023 à 15 heures**.

Cette procuration tient également lieu de déclaration de participation.

Le soussigné confirme qu'il souhaite participer à l'assemblée générale susmentionnée avec toutes ses actions, ou avec ..... actions (*nombre spécifique à renseigner au cas où le soussigné souhaiterait participer pour un nombre moindre que le total de ses actions. En absence d'un nombre exact, nous supposerons que vous souhaitez participer avec toutes vos actions*).

Cette procuration vaut pour le nombre total d'actions pour lesquelles le soussigné souhaite participer, toutefois limité au nombre d'actions dont la détention sera établie à la date d'enregistrement conformément aux directives pratiques.

*Veuillez indiquer dans l'ordre du jour ci-dessous vos instructions de vote spécifiques pour chaque proposition de résolution du conseil d'administration en coloriant ou en cochant la case de votre choix.*

*Le mandataire votera au nom du soussigné conformément aux instructions de vote indiquées.*

*A défaut d'instructions de vote précises sur les points à l'ordre du jour ou si, pour quelque raison que ce soit, les instructions de vote données étaient confuses ou s'il était nécessaire de voter sur des décisions à prendre en séance par l'assemblée générale, sous réserve du respect du Code des sociétés et des associations, le mandataire votera toujours en faveur du projet de résolution proposé par le conseil d'administration, tel que modifié s'il échet.*

<sup>1</sup> Veuillez noter que sauf exceptions et conformément à l'article 30 des statuts, chaque actionnaire ne peut désigner qu'un seul mandataire

## Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire :

1. **Rapport de gestion du conseil d'administration relatif à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2022**
2. **Rapport du commissaire relatif à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2022**
3. **Approbation des comptes annuels statutaires et consolidés**

### Proposition de résolution :

Approbation des comptes annuels statutaires et consolidés clôturés au 31 décembre 2022.

Pour  Contre  Abstention

4. **Affectation du bénéfice – Approbation du dividende**

### Proposition de résolution :

Approbation d'un dividende brut de 0,4 euro par action, correspondant à un dividende net de 0,28 euro par action. Mise en paiement du dividende à partir du 24 mai 2023.

Pour  Contre  Abstention

5. **Décharge aux administrateurs**

### Proposition de résolution :

Décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice social clôturé le 31 décembre 2022 :

- Luc Bertrand	<input type="checkbox"/> Pour	<input type="checkbox"/> Contre	<input type="checkbox"/> Abstention
- Piet Dejonghe	<input type="checkbox"/> Pour	<input type="checkbox"/> Contre	<input type="checkbox"/> Abstention
- Koen Janssen	<input type="checkbox"/> Pour	<input type="checkbox"/> Contre	<input type="checkbox"/> Abstention
- Héléne Bostoen	<input type="checkbox"/> Pour	<input type="checkbox"/> Contre	<input type="checkbox"/> Abstention
- Christian Labeyrie	<input type="checkbox"/> Pour	<input type="checkbox"/> Contre	<input type="checkbox"/> Abstention
- Lieve Creten SRL (Lieve Creten) (depuis le 05/05/2022)	<input type="checkbox"/> Pour	<input type="checkbox"/> Contre	<input type="checkbox"/> Abstention
- Much SRL (Muriel De Lathouwer) (jusqu'au 05/05/2022)	<input type="checkbox"/> Pour	<input type="checkbox"/> Contre	<input type="checkbox"/> Abstention
- An Herremans (depuis le 26/06/2022)	<input type="checkbox"/> Pour	<input type="checkbox"/> Contre	<input type="checkbox"/> Abstention
- B Global Management SRL (Stéphane Burton) (depuis le 29/06/2022)	<input type="checkbox"/> Pour	<input type="checkbox"/> Contre	<input type="checkbox"/> Abstention
- Jan Suykens (jusqu'au 29/06/2022)	<input type="checkbox"/> Pour	<input type="checkbox"/> Contre	<input type="checkbox"/> Abstention
- John-Eric Bertrand (jusqu'au 29/06/2022)	<input type="checkbox"/> Pour	<input type="checkbox"/> Contre	<input type="checkbox"/> Abstention
- Philippe Delusinne (jusqu'au 29/06/2022)	<input type="checkbox"/> Pour	<input type="checkbox"/> Contre	<input type="checkbox"/> Abstention
- Ciska Servais SRL (Ciska Servais) (jusqu'au 29/06/2022)	<input type="checkbox"/> Pour	<input type="checkbox"/> Contre	<input type="checkbox"/> Abstention
- Pas de Mots SRL (Leen Geirnaerd) (jusqu'au 29/06/2022)	<input type="checkbox"/> Pour	<input type="checkbox"/> Contre	<input type="checkbox"/> Abstention

6. **Décharge au commissaire**

### Proposition de résolution :

Décharge au commissaire pour l'exercice de son mandat durant l'exercice social clôturé le 31 décembre 2022.

Pour  Contre  Abstention

7. **Nomination d'administrateur**

### Proposition de résolution :

Prise de connaissance de la démission volontaire et anticipée de Monsieur Christian Labeyrie en tant qu'administrateur non-exécutif, prenant effet à l'issue de la présente assemblée générale. Pendant plus de vingt ans Christian Labeyrie a mis ses compétences au service du conseil d'administration de la société. Le conseil le remercie pour son engagement et sa précieuse contribution aux délibérations et à la prise de décisions au sein du conseil.

Approbation de la nomination de Monsieur Fernando Sistac en tant qu'administrateur pour une période de quatre (4) ans prenant effet à l'issue de la présente assemblée générale. L'intéressé ne répond pas aux critères d'indépendance énoncés à l'article II.2.4 de la Charte de Gouvernance d'Entreprise de la société.

**Fernando Sistac** (°1959, Français) est ingénieur en génie civil et géotechnique (Polytech Lille, 1982). Jusqu'en 2022, il exerçait les fonctions de directeur général de Vinci Environnement et directeur opérationnel d'Entrepose Group (Vinci). Il a rejoint le groupe Vinci en 2000 en tant que PDG de CBC (groupe Sogea). De 2012 à 2016, il a exercé la fonction de directeur général adjoint de Vinci Construction France et de 2016 à 2018, directeur opérationnel de Vinci Construction France. Il était membre du Comex de Vinci Construction France jusqu'en 2018.

Pour     Contre     Abstention

Rémunération :

Chaque administrateur a droit à une rémunération annuelle de base de 20.000 euros. Une rémunération annuelle additionnelle de 80.000 euros est octroyée au président du conseil d'administration. Ces rémunérations sont octroyés *pro rata temporis* de l'exercice de leur mandat en cours d'année.

A l'exception du président du conseil d'administration, chaque administrateur a en outre droit à un jeton de présence par participation à une réunion du conseil d'administration ou d'un comité consultatif, fixé comme suit :

- conseil d'administration : 2.500 euros
- comité d'audit : 2.000 euros (2.500 euros au président du comité d'audit)
- comité de nomination et de rémunération : 1.500 euros.

## 8. Rapport de rémunération

Proposition de résolution :

Approbation du rapport de rémunération relatif à l'exercice social 2022.

Pour     Contre     Abstention

Le mandataire peut également représenter le soussigné en vertu de la présente procuration à toutes les assemblées ultérieures qui se tiendraient avec le même ordre du jour.

En cas de modifications à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire et/ou ajout de propositions de décision nouvelles ou alternatives conformément à l'article 7 :130 CSA, la société publiera au plus tard le 19 avril 2023 un ordre du jour et un modèle de procuration complétés. Les procurations qui nous seront parvenues antérieurement à la publication de l'ordre du jour complété, restent valables pour les sujets à traiter inscrits à l'ordre du jour qu'ils couvrent.

Si, après la date de cette procuration, des décisions nouvelles/alternatives sont proposées concernant des points à l'ordre du jour, le mandataire devra :

- voter en faveur des propositions modifiées ou nouvelles ;
- voter contre les propositions modifiées ou nouvelles ;
- s'abstenir de voter sur ces propositions modifiées ou nouvelles.

*(Si le soussigné n'indique pas de choix, le mandataire s'abstiendra de voter sur les propositions modifiées ou nouvelles.)*

Fait à ....., le ..... 2023.

*(Si l'actionnaire est une personne morale, cette procuration doit être signée par une ou plusieurs personnes qui peuvent valablement la représenter)*

SIGNATURE(S) : .....

Nom et prénom: .....